

**2018 DPE 15 DFA** Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2017**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2017, les résultats suivants sont constatés :

DEPENSES

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à.....43.835.957,38 euros
Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à.....87.186.357,40 euros
Soit un total de.....131.022.314,78 euros

RECETTES

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à43.088.842,54 euros
Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à84.225.204,76 euros
Soit un total de127.314.047,30 euros

Soit un déficit de 3.708.267,48 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2016 reportés, le résultat pour l'exercice 2017 est excédentaire de 3.409.779,77 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de France et du département de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 50.065.000 euros à la dernière décision budgétaire, soit le budget supplémentaire de l'exercice 2017.

1.1. Autorisations de programme

Les crédits votés sur les autorisations de programme (AP) ont permis d'engager les dépenses nécessaires aux besoins d'investissement détaillés ci-dessous.

1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement des dépenses liées aux travaux de modernisation du réseau, à des aménagements de voirie, ainsi que des dépenses d'équipement et de remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2017, le montant définitif des mandats émis s'établit à 43.835.957,38 euros contre 38.048.297,30 euros en 2016. Le taux de consommation des crédits ouverts est de 87,6%.

1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses réelles consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2017 à 30.493.160,71 euros, pour 33.920.424,18 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 89,9%.

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

- Les études préliminaires aux aménagements structurels, qui s'élèvent à 343.196,29 euros. Elles intègrent des investigations amiante avant travaux et des études diverses (2^{ème} phase de réhabilitation du collecteur Marceau Aval, aménagement de l'égout promenade Sud Estacade, avaloirs du bassin versant de la route de la Pyramide dans le bois de Vincennes, création d'un stockage Austerlitz) ainsi que la poursuite du calage du modèle hydraulique de crue et de l'étude préalable à la refonte du système gestion automatisée de l'assainissement parisien de supervision des équipements du réseau d'assainissement. Elles comprennent aussi un début d'études technique de robots.
- Les aménagements structurels, d'un montant de 289.093,56 euros comprennent l'achèvement du déversoir d'orage Chatillon bas Meudon pour un montant de 97.199,34 euros, les premiers travaux sur le déversoir d'orage Bugeaud pour un montant de 89.566,01 euros et sur le maillage Clichy-Asnières pour un montant de 102.328,21 euros.
- 144.023,45 euros ont été investis sur le système de supervision des équipements du réseau d'assainissement (GAASPAR).
- Les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 816.668,38 euros, dont 330.157,28 euros pour la remise en état des réservoirs de chasse, 416.986,51 euros pour les vannes à effacement rapide et 69.524,59 euros pour la création de puits de service pour le curage.
- 1.229.456,82 euros ont été dépensés en informatique, dont 290.226,93 euros sur le système Tigre, 423.360,70 euros en renouvellement de matériels, 19.886,01 euros en logiciels et 495.983,18 euros pour le démarrage de la cartographie en 3D des égouts.

- Un montant de 621.791,83 euros a été investi pour l'acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériels nécessaire en période de crue etc.), auxquels il faut ajouter 16.673,52 euros, au titre des relogements, pour la création d'un garage à bateaux sur le site de Pantin
- Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 16.067.009,64 euros. Il s'agit principalement :
 - des diagnostics d'ouvrages (294.541,01 euros), des travaux pour la réhabilitation des ouvrages principaux (3.852.451,54 euros) et secondaires du réseau des égouts (7.057.748,99 euros), parmi lesquels la poursuite des travaux de réhabilitation des collecteurs Clichy Centre (2.946.820,92 euros) et Javel (905.630,02 euros) ainsi que celle de la réhabilitation du secteur du 4^{ème} arrondissement (1.888.747,08 euros), la réhabilitation des secteurs Belleville (3.206.284,06 euros), Louis Blanc (1.092.366,04 euros) et Barbès (815.191,38 euros) ainsi que l'achèvement comptable des opérations Ney-Berthier-Bessières et Châteaudun Lafitte et la réhabilitation de la liaison nord coteaux et Clichy centre (55.160,43 euros).
 - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 844.062,14 euros. Elle comprend en 2017 les travaux passage du Petit Cerf (17^e), la poursuite des travaux dans la cité du Labyrinthe (20^e), et une 2^{ème} tranche de travaux sur le quartier « la Campagne à Paris » (20^e).
 - des travaux de réhabilitation des réseaux des bois de Boulogne et Vincennes qui ont été réalisés à hauteur de 200.534,45 euros ;
 - des travaux de diagnostic et réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 3.817.671,51 euros. En 2017, 903 branchements particuliers ont été réhabilités.
- Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. Il s'élève à 7.247.382,41 euros et comprend :
 - 4.306.270,80 euros de travaux de réparation sur les ouvrages pour l'exécution de la programmation annuelle de travaux réalisée à partir des signalements de la base de données Tigre, ou pour répondre à des urgences ;
 - 1.985.014,78 euros de travaux de sécurité dont 815.189,55 euros pour la dépose d'anciennes canalisations de la société SUDAC (société urbaine d'air comprimé), 55.535,86 euros de pose de plaques, 535.377,62 euros de remplacement des trappes d'accès du curage et 578.911,75 euros de travaux divers (réparation de voûtes, rescelllement de tampons, remplacement de mains courantes remblais de branchement de regards d'égout etc.) ;
 - 777.043,36 euros de travaux dans les locaux du service technique de l'eau et de l'assainissement, qui comprennent l'achèvement des travaux de la circonscription Est par la rénovation du rez-de-chaussée, accompagné de la mise aux normes du réseau informatique et de l'installation d'un portail motorisé pour sécuriser l'accès au quai ; la livraison de nouveaux locaux pour les lampistes sur le site Delesseux, d'une superficie de 225 m² avec une banque d'accueil et 6 postes de travail supplémentaires, pour améliorer le contrôle et la fourniture des matériels, l'achèvement de la rénovation des locaux sociaux de la circonscription Ouest, avec

des vestiaires masculins et féminins refaits à neuf, et d'un local agrandi pour le lavage des bottes, des harnais, et des équipements individuels de protection. Des travaux ont également été entrepris en 2017 pour améliorer la ventilation et le chauffage du site Commandeur, et des travaux sur Corvisart ont été livrés fin mai, comprenant une modernisation de la chaufferie et un nouveau circuit propre /sale fonctionnel. Les travaux de réhabilitation se poursuivent sur les sites Delesseux et Mazas. Des travaux sur la ventilation des locaux ont été effectués dans plusieurs sites. Enfin en attendant la rénovation de la visite publique des égouts qui commencera au 2^{ème} trimestre 2018, des travaux ont été réalisés sur l'issue de secours et la surveillance par caméra.

- 179.053,47 euros ont été dépensés en amont d'études préalables à la rénovation de la visite publique des égouts.
- En outre, 2.897.020,53 euros ont été consacrés à des travaux d'aménagement de voirie, dont 1.966.850,65 euros liés à de petits aménagements de voirie, 880.084,35 euros à des aménagements de l'espace public, 7.964,42 euros liés à des opérations ponctuelles, et 42.121,11 euros pour les réseaux impactés par l'extension du tramway.
- Enfin, un montant de 1.443.746,50 euros a été versé au titre des avances forfaitaires sur marché : 737.695,81 euros d'avances sur les marchés Belleville, Porte des Lilas, impasse du Gué et vanne du collecteur nord au chapitre 23 (nature 238), 625.635,12 euros au chapitre 041 (nature 2315) pour les récupérations d'avances des opérations de réhabilitation des réseaux Barbès, Louis Blanc et de l'opération impasse du Gué ainsi que 80.415,57 euros pour les récupérations d'avances des comptes de tiers au chapitre 041 (natures 458114 et 458116), concernant la Porte Maillot et la prolongation de la ligne 11.

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16 et 020)

Le reversement, en fin d'opérations, du trop-perçu de subventions à l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ainsi que le reversement au SIAAP de la part de subvention de l'Agence correspondant à sa participation dans les opérations (nature 13111) se sont élevés à 679.226 euros.

L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'eau Seine - Normandie s'élève à 2.751.871,39 euros.

L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève, quant à elle, à 1.214.032,25 euros.

1.2.3. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 3 237 986,68 € et ont concerné :

- les réaménagements de réseaux liés aux modifications des lignes 11 et 14 de la RATP (respectivement 625.337,79 euros et 1.766.126,14 euros) ;
- la création d'un égout place de la Porte Maillot pour un montant de 749.319,92 euros ;
- la poursuite de l'opération d'aménagement du déversoir d'orage Chatillon bas Meudon pour 97.203,03 euros.

1.2.4. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 4.753.629,46 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions versées par l'AESN (nature 13911 : 4.248.701,52 euros), la région Ile-de-France (nature 13912 : 108.729,30 euros), la ville de Paris (nature 13914 : 31.136,28 euros), le SIAAP (nature 13916 : 310.066,25 euros) et par d'autres organismes (nature 13918 : 54.996,11 euros).

Parallèlement, le compte 777 quote-part des subventions d'amortissement inscrites au compte de résultat a été crédité en recettes d'ordre, de la somme équivalente, au chapitre 042 de la section d'exploitation. Cette opération retrace l'amortissement des subventions.

1.3. Recettes d'investissement

Le montant total des recettes prévisionnelles porté au budget supplémentaire de l'exercice est de 50.065.000 euros. Les titres émis au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 43.088.842,54 euros soit un taux de réalisation de 86,1 %.

Les recettes non exécutées, soit 6.976.157,46 euros intègrent l'emprunt (nature 1641) qu'il n'a pas été nécessaire de lever en 2017.

En compte de tiers (chapitre 45), 950.073,42 euros ont été versés par le SIAAP en troisième acompte pour sa quote-part à l'opération d'aménagement du déversoir d'orage Châtillon Bas Meudon. Un solde de 705.630,72 euros a été versé par la SNCF Réseau pour les travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement nécessaires à la réalisation de la gare de la place de la Porte Maillot (prolongement de la ligne E du RER). 361.415,20 euros ont été versés par la RATP en premier acompte pour le dévoiement du réseau nécessaire à la prolongation de la ligne 11 du métro et 1.293.757,22 euros au titre de la prolongation de la ligne 14 à Maison Blanche

1.3.1. Aides et subventions

Les aides en provenance de l'AESN pour les opérations éligibles se sont élevées à 8.923.979 euros en 2017. Elles se répartissent en 71,7% de subventions et 28,3 % d'avances :

- les subventions, d'un montant de 6.399.442 euros portées sur la nature 13111, correspondent à des travaux contribuant à la protection du milieu naturel. Elles intègrent le solde d'opérations antérieures ;
- les avances ou « prêts à taux zéro » portés sur la nature 1678 se sont montés à 2.524.537 euros.

Les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancement se sont élevées à 40.628,74 euros.

Enfin les subventions sur la nature 1318 correspondent à la participation de la Métropole du Grand Paris, d'un montant d'un million d'euros, pour le projet d'aménagement du déversoir Bugeaud (Paris 16^{ème}) et aux aides d'un montant de 207.818 euros versées par l'État dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne.

1.3.2. Les amortissements (chapitre 040)

Le compte 28 est crédité de la participation de la section d'exploitation aux dépenses d'investissement, au titre des amortissements. La recette titrée est de 25.491.592,93 euros et son inscription est portée au débit du compte 681 de la section d'exploitation.

1.3.3. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Une recette d'ordre de 706.050,69 euros a été inscrite au chapitre 041, nature 238. Cette inscription, qui correspond à la récupération d'avances, trouve son pendant en dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 041, nature 2315).

1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 43.835.957,38 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 43.088.842,54 euros ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2017 de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 747.114,84 euros ;
- le déficit cumulé constaté à la fin de l'exercice 2016 était de 1.323.431,86 euros ;

Le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 2.070.546,70 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2018 en section d'investissement (D001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 89.934.559,11 euros lors de la dernière décision budgétaire, soit le budget supplémentaire de l'exercice 2017.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis est de 87.186.357,40 euros (charges rattachées incluses), soit 96,9 % des crédits inscrits ;
- en recettes, le montant définitif des titres émis est de 84.225.204,76 euros, ce qui représente 103,4 % des recettes réelles et d'ordre escomptées, hors reprise de l'excédent cumulé affecté à la section d'exploitation.

2.1. Les dépenses

Les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 87.186.357,40 euros.

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget

général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 58 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 37.333.255,48 euros et le montant des crédits mandatés est de 35.766.751,77 euros soit un taux de consommation de 95,8 %.

Les postes de dépenses les plus significatifs sont les suivants :

Le poste 6061, d'un montant global de 13.172.950,33 euros, qui supporte principalement la dépense d'eau non potable (nature 60611 : 12.622.360,26 euros). Cette dernière est en augmentation de 534.216,24 euros, montant intégrant le paiement d'un reliquat 2016 et la hausse des tarifs d'eau non potable de la régie Eau de Paris. Par ailleurs, 550.590,07 euros ont été consommés en autres dépenses de fluides de l'usine Mazas, de l'atelier Delesseux et autres services techniques (eau potable, électricité, gaz, air comprimé, etc.) ;

Le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) : son montant est de 7.498.200 euros.

Les frais d'entretien du réseau (nature 615) sont en baisse de 11 % par rapport à 2016, avec un montant de 5.809.010,23 euros ;

Les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. Le montant des dépenses s'élève à 4.131.268,80 euros en 2017. Il comprend notamment des travaux de réaménagement des branchements liés à la création d'une deuxième sortie à la station Champs-Élysées-Clemenceau et du projet Éole.

La fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), d'un montant de 861.112,75 euros.

Les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont montées à 990.813,30 euros, pour la surveillance de l'état du réseau par inspection télévisée, les opérations de curage, les frais d'analyse liés au développement des contrôles de rejets illicites en égout ou encore la réalisation de prélèvements liés à la problématique « amiante ».

Enfin, les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 372.736,82 euros contre 327.842,62 euros en 2016. Elles comprennent un effort de formation important (208.738,49 euros) avec la mise en place des formations biocides et la poursuite des formations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), à destination des agents amenés à descendre dans le réseau. Elles comprennent également l'acquisition de données météorologiques fines pour permettre une meilleure anticipation des niveaux de pluie et de crue, améliorer la gestion des flux dans le réseau et limiter ainsi les déversements dans le milieu naturel (154.065,40 euros).

2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre totalise 23.754.589,93 euros de crédits mandatés sur 24.600.000 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 96,6 %. Il s'agit de la rémunération des personnels de la section d'assainissement de Paris et des charges sociales correspondantes.

Ces dépenses de personnel sont en hausse (+878 895,98 euros, soit + 3,8 %) par rapport à 2016. L'état des effectifs de la section de l'assainissement de Paris au 31 décembre 2017 figure en annexe (IV C1.1 et C1.2) de la maquette du compte administratif. Cette progression s'explique par la revalorisation du point de la fonction publique de 0,6% en février, l'effet PPCR (parcours professionnels, carrières et

rémunérations), notamment la revalorisation de grilles indiciaires, le transfert primes-points et l'augmentation des contributions employeur à la CNRACL.

2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses de gestion non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 1.526.500 euros de crédits ouverts, 1.368.632,87 euros ont été mandatés en 2017.

675.171,73 euros correspondent à des annulations de titres antérieurs (nature 673), 22.954,14 euros au règlement d'intérêts moratoires et de pénalités (natures 6711 et 6712).

Par ailleurs, les crédits consacrés l'aide internationale sur la nature 6743, par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes, s'élèvent à 428.987 euros :

- le solde de la subvention à l'ONG Solidarité Eau Sud pour la première phase de son projet d'eau potable et d'assainissement dans la commune de Bama, village de Sangouléma (Burkina Faso), d'un montant de 11.687 euros ;
- la 1^{ère} tranche du projet de l'ONG Migration & Développement pour son projet d'assainissement écologique dans la province de Tiznit, commune d'Ouijjane (Maroc), pour 38.000 euros ;
- la 1^{ère} tranche du projet de l'ONG Inter Aide pour son projet d'eau et d'assainissement dans cinq districts ruraux (Phalombe, Zomba, Chiradzulu, Mulanje et Machinga) du Malawi, pour 35.000 euros ;
- la 1^{ère} tranche du projet de l'ONG Morija d'accès à l'eau potable, et à l'assainissement et de gestion durable des déchets ménagers dans la commune de Nobéré (Burkina Faso), pour 16.000 euros ;
- la 2^{ème} tranche et le solde du projet de l'ONG ADMAHC d'approvisionnement en eau potable de la commune de Ponley (Cambodge), d'un montant de 40.100 euros ;
- la 2^{ème} tranche du projet de l'ONG Aquassistance d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la population d'Akloa et Tomegbe (Togo), d'un montant de 24.200 euros ;
- la 2^{ème} tranche du projet « Aïcha » de l'association GRET pour l'appui aux initiatives des communes pour l'hydraulique et l'assainissement à Tiguent (Mauritanie), d'un montant de 144.000 euros ;
- la 2^{ème} tranche du projet de l'ONG Le Partenariat pour l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire dans les régions de Matam et Saint-Louis (Sénégal), pour 20.000 euros.

Deux versements d'aides d'urgence ont également été accordés : 50.000 euros à l'ONG Solidarité Internationale pour la distribution de kits d'hygiène à plus de 42.000 réfugiés rohingya, dans trois camps dans la ville de Sittwe (Thae Chaung, Dar Paing et Manzi) (Birmanie), et 50.000 euros à l'ONG Action contre la Faim en faveur des populations victimes de la sécheresse en Somalie par l'approvisionnement en eau potable, la réparation d'urgence des points d'eau et la distribution de kits d'hygiène.

Les autres charges exceptionnelles (nature 678) correspondent essentiellement à l'indemnisation des candidats qui n'ont pas été retenus au terme du dialogue compétitif pour la levée 3D du réseau des égouts (240.000 euros).

2.1.4. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles dont le montant en 2017 atteint la somme de 25.491.592,93 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.1.5. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 981.546,96 euros (sur le chapitre 011). Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2017 et seront repris au budget supplémentaire 2018.

2.2. Les recettes

Les recettes constatées sur la section d'exploitation se totalisent à 84.225.204,76 euros pour un montant prévisionnel de 81.493.080 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 103,4 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement

La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 50.893.519,54 euros. La « part collective » reversée par Eau de Paris s'élève ainsi à 49.227.378,91 euros et la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure à 1.567.965,96 euros. La redevance pour les rejets de chantier se monte à 98.174,67 euros.

2.2.2. Contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales

Le versement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris (nature 7063) s'élève à 18.182.000 euros.

2.2.3. Primes d'exploitation versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et autres subventions

Le montant total des subventions d'exploitation (nature 748) s'est élevé à 963.275,50 euros. Ce montant inclut le versement de 211.445 euros (nature 7481), au titre de la cellule d'assistance technique pour les rejets non domestiques (ex-Satese). Il comprend également 733.796 euros versés par l'Agence au titre de la prime Aquex (nature 7482) pour l'année 2015 en raison d'un subventionnement différé d'un an. Cette aide à la qualité d'exploitation, vouée à disparaître, est accordée aux propriétaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration au titre des performances de l'assainissement. Les eaux usées de Paris étant épurées par le SIAAP, le calcul de l'aide allouée à la section de l'assainissement de Paris est basé sur la prime du SIAAP et les volumes d'eau facturés.

L'ADEME a accordé sur 2017 une subvention de 18.034,50 euros (nature 7488) pour l'étude du potentiel de récupération de chaleur dans les masses d'eau circulantes dans Paris.

Enfin, un montant de 944.780,37 euros (nature 747) a été perçu en 2017 au titre de la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

2.2.5. Produits divers de gestion courante

Les recettes titrées sur le chapitre 75 sont en baisse : elles s'élèvent ainsi à 2.273.357,72 euros contre 2.404.887,42 euros en 2016.

Ces recettes concernent principalement les redevances payées par des tiers pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie ou informatique (natures 75881 à 75885), pour un montant de 2.076.310,65 euros. La diminution de ces recettes s'explique par la perte de recettes en provenance de réseaux fermés (banques, universités).

Le second poste concerne les recettes provenant de la Visite publique des égouts, également touchée par une baisse des fréquentations. Le niveau d'entrées a ainsi diminué de 65.398 à 64.785 visiteurs, avec une recette de 197.047,07 euros (natures 75886 et 75887).

2.2.6. Autres prestations de service

Un montant de 1.057.442,85 euros (nature 7068) a été perçu en 2017 pour prestations de service (frais généraux et droits de tournage dans le réseau).

2.2.7. Remboursement de travaux pour compte de tiers

En lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des travaux effectués pour le compte de tiers s'élèvent à 4.363.854,16 euros (nature 704).

2.2.8. Autres produits exceptionnels

341.824,80 euros ont été titrés, dont 341.618,35 pour infractions au protocole d'accès au réseau et aux pénalités de chantier (natures 7781 et 7782).

2.2.9. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre le montant annuel de l'« amortissement » des subventions d'investissement. Le compte 777 est crédité d'un montant de 4.753.629,46 euros. En parallèle, le compte 139 en dépense d'investissement est débité pour l'exercice 2017 du même montant.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 87.186.357,40 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 84.225.204,76 euros ;
- le résultat de l'exercice 2017 de la section d'exploitation est déficitaire pour un montant de 2.961.152,64 euros ;

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2016, soit 8.441.479,11 euros, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2017 représente 5.480.326,47 euros.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) à hauteur de 1 696 727,34 euros et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 3 783 599,13 euros au budget supplémentaire de 2018.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris